

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 568

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Correspondance

Le renchérissement du coût de la vie et l'impôt sur l'alcool

N. D. L. R. — A la suite de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet, lors de la récente Conférence des présidentes des Frauenzentralen à Genève, Mlle E. Krähenbühl a bien voulu nous envoyer les précisions suivantes, dont nous la remercions bien vivement.

Montreux, le 22 avril 1940.

Mademoiselle la Rédactrice,

Pour répondre à la demande qui m'a été faite, je vous envoie ci-après les données relatives à la très forte augmentation du prix des denrées alimentaires, que, dans le cours de mes fonctions de dirigeante d'un grand hôtel, j'ai observée ces dernières années.

Cette augmentation, nous l'avons constatée très forte aussi dans le prix des marchandises de la branche textile et dans celle du combustible.

Voici les prix que nous payons actuellement comparés à ceux de 1935 pour les marchandises les plus nécessaires dans le ménage. Nos fournis-

seurs, les mêmes qu'en 1935, peuvent en donner la preuve.

Denrées alimentaires 1935	1940	Augmentation en %
Farine	fr. 30.—	fr. 55.— les % Kg. 83 %
Pâtes (macaronis etc)	„ 44.—	„ 85.— „ 93 %
Riz	„ 33.—	„ 55.— „ 66 %
Sucre (poudre)	„ 25.—	„ 66.— „ 164 %
Sucre (moreaux)	„ 38.—	„ 80.— „ 115 %
Huile	„ 95.—	„ 210.— „ 121 %
Savon mou	„ 89.—	„ 76.— „ 92 %
Thé	„ 5.80	„ 7.80 le Kg. 34 %
Café	„ 2.60	„ 8.10 „ 19 %

Toiles, coton	augmentation 25 %
Toiles, fil	„ 50 %
Laines	„ 65 %
Charbon (Coke)	Fr. 55.50] Fr. 106.— la tonne

Ces marchandises achetées pour la plupart dans les pays à change dévalué sont arrivées à la frontière suisse à des prix peu ou pas augmentés grâce à la capacité d'achat du franc suisse.

L'augmentation exagérée des droits d'entrée fait de la Suisse le pays où les denrées alimentaires sont les plus chères.

Voici les tarifs de quelques produits qui m'ont été remis de source sûre, comparés à ceux d'un certain nombre d'années en arrière.

	1921	actuellement
Thé en caisse	Fr. 50.— par % Kg	Fr. 100.— 100 %
Café	„ 5.—	„ 50.— 900 %
	1928	
Huile	„ 10.—	„ 68.— 700 %

Nous constatons d'autre part, ainsi que l'a relevé l'Alliance des Sociétés Féminines dans sa requête aux membres des Chambres Fédérales, que la bière est restée intouchable; l'impôt depuis 1936 n'a pas augmenté, il est resté à Fr. 12.— par hl. alors que le programme financier élaboré

en 1936 permet aux Chambres Fédérales d'augmenter cet impôt à Fr. 21.— l'hl. Et que penser des facilités accordées aux vins étrangers au détriment de ceux du pays? Près de 1.000.000 de hl. pénètrent dans les milieux les plus modestes grâce à leur prix bon marché.

Alors que le problème de nos finances se pose angoissant devant le peuple suisse, que le fisc cherche avidement de nouvelles ressources, que le prix de la plupart des aliments de première nécessité augmente dans des proportions considérables, contrairement à l'article 29 de la Constitution qui veut que ceux-ci soient à l'abri des charges fiscales, il est inadmissible que les produits d'origine étrangère bénéficient de la protection de nos autorités. Des mesures s'imposent afin que cesse ce scandale.

Il n'y a pas seulement la question de l'apport de plusieurs dizaines de millions de francs qui entre en ligne de compte, mais aussi et surtout la répercussion qu'aurait une augmentation du prix de la bière sur la consommation des produits de chez nous, lait, jus de fruits de nos vignes et de nos vergers.

« On raconte que les Anglais ont payé leur guerre au moyen de l'impôt sur l'alcool » écrivait une plume autorisée. La chope de bière y coûte 6, 8 et 10 pence et les boissons distillées 12 fois plus cher que chez nous. Par contre les aliments ont peu ou pas augmenté, des « milk bar » se dressent dans tous les coins de rue et le kilo de beurre coûte Fr. 2.50 de notre monnaie.

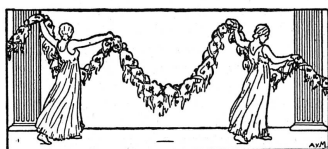
Faut-il renoncer à voir passer l'intérêt général avant les intérêts privés? Grave question si l'on en considère le côté spirituel et moral.

E. K.

transmettre la culture à la génération de demain, et qui pourront utiliser les loisirs forcés de la captivité pour se préparer à leur tâche future ou pour se perfectionner.

Le Bureau a le ferme espoir que d'autres Gouvernements ayant échappé aux horreurs de la guerre suivront l'exemple du Gouvernement fédéral suisse. Il espère aussi que les associations du personnel enseignant, les éducateurs et les intellectuels en général voudront bien donner de façon tangible leur appui à l'aide humanitaire entreprise par le Bureau, apportant ainsi aide et un réconfort spirituels à leurs collègues qui, après avoir fait leur devoir envers leur patrie, souffrent d'en être séparés.

(Communiqué par le Bureau International d'Education).



A travers les Sociétés

A l'Institut National genevois.

La section de littérature, dans sa séance du 16 avril, présidée par Mme Cuchet-Albaret, nous présentait un programme particulièrement intéressant au point de vue féminin. En effet, tous les participants actifs étaient du « sexe faible ».

La conférencière, Mme Alice Wibl, Dr. ès-

lettres, nous exposa avec une bonhomie, une simplicité charmante, comment, à l'aide de jeux dramatiques, elle tente de développer chez les enfants le goût de l'étude des mœurs antiques. Elle montra par quels procédés on peut transformer une intrigue sans date pour lui donner le cachet de l'ancienne Rome. Elle cita abondamment les cinq pièces qu'elle a composées pour ce répertoire et qui sont inédites. Il eût peut-être été plus clair de lire quelques scènes ou fragments de scènes, plutôt que de faire allusion à des pièces que la plupart des auditeurs ne connaissent pas. Ces comédies sont destinées à être interprétées uniquement par des adolescents, c'est pourquoi elles ne comportent pas de longs dialogues, mais des situations comiques, des types aux caractères tranchés, facilement accessibles à la jeunesse.

Pour illustrer cette captivante conférence, un groupe de jeunes filles, élèves de Mlle Gabrielle Combes, interpréta avec une gaieté et un plaisir évident une pantomime cocasse: Les remèdes sont souvent pires que les maux, où tous les moyens en honneur dans la Rome antique, depuis les feuilles de choux, jusqu'aux incantations des magiciens, sont employés sans succès pour soulager un malheureux souffrant d'une rage de dent; puis une farce Les jeux du cirque, dans laquelle un barbier maladroit coërche, au propre et au figuré, son client Barbacus, obligé de se faire raser en toute hâte, pour empêcher sa femme d'aller parier aux courses.

Ces jeux dramatiques doivent, selon l'idée de

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; paraît en trois langues: français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel: Fr. 4.50 suisses. On s'abonne au Bureau Central du C.I.F., 112, rue du Commerce, Bruxelles ou chez Mlle le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.

SÉRÉ

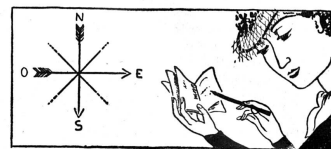
Le pot: 0.20 cts.

Mme Wibl, pouvoir s'interpréter sans accessoires ni décors, indifféremment par des filles ou des garçons selon les classes dont on dispose, le port du masque facilitant les travestis et les rôles âgés. Le procédé est ingénieux, il développe l'imagination, le scrupule du détail exact et le goût de la lecture.

Les masques, copiés d'après l'antique, avaient été remarquablement exécutés par Mlle Renée Gaillard.

La mise en scène, réglée avec beaucoup d'intelligence et d'adresse par Mlle Gabrielle Combes, contribua à donner à cette soirée un charme tout particulier de naturel et de bonne grâce.

MARIEL.



Carnet de la Quinzaine

Mardi 14 mai:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin: Lycéum-Club, 12, Etraz, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle: Partie administrative. — Notre neutralité, conférence publique et gratuite, par M. G. Wagnière, ancien ministre de Suisse à Rome.

Id.: GENEVE: Service Social Volontaire, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale: Partie administrative. — Le statut juridique de la femme, conférence par Mlle Alice Arnold, Dr. en droit.

Judi 16 mai:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Cercle du Sapin, 20 h. 15: Le vote des femmes en Suisse, réponse au Conseil d'Etat, conférence par Mlle Gour (Genève).

Vendredi 17 mai:

GENEVE: Section sociale du Lycéum-Club, rue des Chaudronniers, 1, 17 h. 30: Le Service complémentaire féminin, causerie par Mlle G. Wagnière. Entrée 1 fr.

Samedi 18 et Dimanche 19 mai:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université. XXIX^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. (Voir plus haut le programme détaillé).

Dimanche 19 mai:

GENEVE: Soroptimist-Club, campagne la Marjolaine, près Chambésy. Dès 16 heures, réunion de printemps. Récitations par M. le prof. Baroz. Thé: 1 fr. 50.

Judi 23 mai:

LAUSANNE: Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, Studio d'émissions radiophoniques, 18 h.: Enraciner l'enfant dans le passé, causerie en français par Mme Hegg-Hoffet, Dr. en philosophie (Berne).

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 10, rue des Délices, Genève.

ON CHERCHE

FAMILLES ET PENSIONS A LA CAMPAGNE qui accueilleraient pour un prix modéré des MÈRES DE FAMILLE pour séjours de 15 jours

Adresser les offres par écrit au Comité des Vacances pour Mères de Famille, 22, rue Etienne Dumont, Genève.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève

(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Imp. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Petit Courrier de nos Lectrices

Jacqueline S. à plusieurs. — Sans doute d'autres lectrices de notre journal ont-elles été comme moi douloureusement impressionnées en voyant des portraits de féministes norvégiennes paraître après tant d'autres en première page, en hommage à celles qui luttent vaillamment pour l'indépendance de leur pays... J'ai à cette occasion feuilleté la collection du Mouvement, la rédaction n'ayant jamais manqué de nous faire saluer ainsi les héroïnes de la lutte pour l'indépendance et la liberté au fur et à mesure que leur nation, était attaquée: après les Tchèques, les Polonaises; après les Polonaises, les Finlandaises; et maintenant les Norvégiennes... Quand on a suivi, ne fût-ce que de loin, ces Congrès féministes internationaux, dont les plus vaillantes participantes sont ainsi, les unes après les autres, victimes de l'agression, on ne peut que se demander avec angoisse: « A qui le tour, la prochaine fois?... »

Une vieille suffragiste à Henriette (N° 567). — Tout à fait d'accord avec vous sur l'urgence de prendre en main la défense de ce métier de concierge si mal rétribué, et aussi de protester efficacement contre les logements malsains qu'on octroie à ces femmes, même dans des constructions neuves. Mais ne croyez-vous pas que si les femmes volaient chez nous, il y a belle lurette qu'une loi aurait été adoptée à cet effet?

Néophyte. — Le Grand Conseil vient de nous refuser le droit de vote, c'est entendu, mais il y a encore la votation populaire. Si celle-ci aboutit en notre faveur, que pourrions-nous faire d'utile avec ce nouveau droit? On me répond: élire le

Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Or, ça ne m'intéresse pas, car c'est de la politique. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment je pourrais voter pour une meilleure situation des femmes et des enfants. Qui veut me renseigner? merci d'avance.

Henriette à celles qui pourraient se décourager. — Comme nombre des lectrices de ce journal, sans doute, j'ai été attristée et découragée par le vote négatif du Grand Conseil de Genève sur le vote des femmes. Mais pas découragée. Et je tiens à relever certains petits faits qui me paraissent symptomatiques: la présence à la tribune du Grand Conseil d'une classe de jeunes filles avec leur directrice; celle de jeunes gens suffragistes convaincus; des conversations entendues le lendemain dans un tram, et qui prouvaient le fausseté de l'assertion que les femmes ne veulent pas voter, etc., etc.... Savez-vous que je dirai même, si paradoxal que cela puisse paraître, que ce vote négatif, si injustifié, a été bon pour notre cause, en stimulant l'intérêt de femmes, qui ne sont peut-être pas dans le courant de la vie des suffragistes très ferventes, mais qui ont été vraiment indignées d'être ainsi traitées, alors qu'elles ont conscience de ce que nous représentons, et cela chaque jour davantage, dans la vie du pays!

Une contribuable qui réfléchit. — Le samedi 27 avril, le Grand Conseil genevois s'est prononcé contre le vote des femmes. Et le lundi 29 avril, par le premier courrier, nombre d'entre nous recevaient leur bordereau vert de contribuable... N'y a-t-il pas là une coïncidence que n'ont certes pas voulue nos autorités fiscales, mais qui pousse à des constatations frappantes sur l'équité de notre système soi-disant démocratique?

Achetez les timbres-poste du Don National et de la Croix-Rouge

Timbre de 5 ct.: Monument Winkelried;
timbre de 10 ct.: Monument de la bataille de Giornico;
timbre de 20 ct.: Monument de la bataille de Calven;
timbre de 30 ct.: Monument des Rangiers (1914-1918).

En vente dès maintenant jusqu'au 15 août



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES